

## DELIBERATION DD2025\_030

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	61
Votants	73
Pouvoirs	12

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 21 mars 2025

LE 27 mars 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### RÉVISION DES STATUTS DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT

#### PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. BELLOTEAU, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, M. PERIER, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. TALLET, M. PIERRE NADAL, Mme FAVARD, Mme DUVERNEUIL, M. VADILLO, M. LACOUR-COULON

#### POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES  
Mme GONTIER donne pouvoir à Mme SALINIER  
M. GUILMET donne pouvoir à Mme ROUX  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
M. CHANSARD donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE  
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme LUMELLO  
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND  
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM  
Mme REYS donne pouvoir à Mme DOAT  
Mme RENAUD donne pouvoir à M. SERRE

## RÉVISION DES STATUTS DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** par délibération DD127-2019 du 28 novembre 2019 le Grand Périgueux a créé, comme l'impose le code général des collectivités territoriales, une régie d'assainissement avec seule autonomie financière.

**Que** cette délibération a ainsi approuvé les statuts de la régie et la désignation du directeur de la régie.

**Qu'il** convient aujourd'hui de délibérer à nouveau afin de modifier les statuts de la régie du fait du changement d'adresse du siège social maintenant situé à l'espace Aliénor mais également pour prendre en compte le changement de direction au niveau de l'eau potable et de l'assainissement et ainsi désigner la nouvelle directrice, madame Chloé Nicolas, comme directrice de la régie.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de modifier l'adresse du siège social de la régie dans ses statuts;
- Décide de nommer madame Chloé Nicolas comme directrice de la régie.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 12/05/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 12/05/2025	Périgueux, le 12/05/2025
Le secrétaire de séance  Christian LECOMTE	Le Président,  Jacques AUZOU